

Mairie de Abancourt - 60220

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal d'Abancourt, se sont réunis en date du samedi 21 mars 2026 en la Mairie d'Abancourt à 11h00, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Maire, puis du doyen d'âge pour l'élection du Maire, puis de Mme FOULONGNE Martine, nouvelle Maire élue.

La convocation a été affichée le 16 mars 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Election du Maire.
4. Fixation du nombre des Adjoints au Maire.
5. Election des Adjoints au Maire.
6. Lecture de la Charte de l'élu local.
7. Désignation du délégué à la Communauté de Communes de la Picardie Verte.
8. Election des délégués au S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies.

Membres Présents : Mmes FOULONGNE M., LEFEVRE N., BATTINI S., MM. DOR J-L, CLÉRY J-R., LECUIR G., MENIVAL P., SAUGNIER R., MILLE-MATHIAS L., VASSEUR J., ANDRIEUX G., UGER A. lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres Absents ayant donné mandat de vote : Néant

Membre Absent n'ayant pas donné mandat de vote : Néant

1. **M. DOR Jean-Louis, maire ayant ouvert la séance a procédé à l'installation des membres du nouveau Conseil Municipal.**
2. **Le Conseil Municipal a désigné M. CLERY Jean-Raymond pour remplir les fonctions de secrétaire.**
3. Le doyen d'âge a ensuite pris la présidence de la séance pour procéder à **l'élection du Maire** à bulletin secret.

Mme FOULONGNE Martine, seule candidate, a été élu à 15 voix pour.

Suite à son élection Mme FOULONGNE Martine, Maire, a immédiatement pris la présidence de la séance.

4. **Les membres présents ont décidé de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire.**
5. **Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.**

Une seule liste d'adjoints a été présentée comprenant M. LECUIR Gérard, Mme SALMON Sonia, M. DUEZ Michel.

La liste des adjoints comprenant M. LECUIR Gérard, Mme SALMON Sonia, M. DUEZ Michel a été élue à 15 voix pour.

6. Lecture de la Charte de l'élu local.

Mme FOULONGNE Martine a donné lecture de la charte de l'élu local aux nouveaux élus dont un exemplaire leur a été remis.

Elle a ensuite donné lecture du compte-rendu de la séance du 11 mars 2026 qui a été approuvé à l'unanimité.

7. Désignation du délégué à la Communauté de Communes de la Picardie Verte (délibération n° 2026/13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-1 relatif à la nouvelle répartition des délégués au sein des conseils communautaires ;

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 273-3 à L. 273-12 ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires ;

Vu le décret du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'article 2 du décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole et des départements d'outre-mer, faisant référence aux tableaux consultables sur le site de l'INSEE, dans lesquels figurent les populations de référence en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2025 pour les communes de la Picardie Verte ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 31 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;

Vu la circulaire préfectorale du 17 avril 2025 relative à la reconstitution des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux ;

Vu la décision du 12 mai 2025 du conseil communautaire de la Picardie Verte proposant une répartition des sièges du conseil communautaire selon les modalités de droit commun ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Considérant l'élection du Maire et des adjoints au Maire d'Abancourt en date du 21 mai 2026 ;

Considérant que pour les communes de moins de 1 000 habitants, le conseiller titulaire est automatiquement le Maire sauf si celui-ci démissionne de manière formelle de son seul mandat de conseiller communautaire, auquel cas il est définitivement remplacé par l'élu qui le suit dans l'ordre du tableau ; le conseiller suppléant correspond au premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire suivant le conseiller titulaire dans l'ordre du tableau établi à la date de la vacance.

Considérant que la Maire a démissionné de manière formelle de son seul mandat de conseiller communautaire titulaire lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 mai 2026 ;

C'est M. Lecuir Gérard qui est désigné délégué communautaire titulaire.

Considérant que Mme SALMON Sonia, élue suivant dans l'ordre du tableau a démissionné de manière formelle de son seul mandat de conseiller communautaire suppléante lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 mai 2026 ;

C'est M. DUEZ Michel qui est désigné délégué communautaire suppléant.

Le Conseil municipal valide la désignation des délégués communautaires comme suit :

- Délégué titulaire : Monsieur LECUIR Gérard
- Délégué suppléant : Monsieur DUEZ Michel.

8. Election des délégués au S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies (délibération n° 2026/14)

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, **désigne**, en qualité de représentants de la Commune de Abancourt au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire d'Abancourt-Blargies :

- Déléguée titulaire : Madame FOULONGNE Martine
- Délégué titulaire : Monsieur LECUIR Gérard
- Délégué(e) suppléant(e) : Madame BATTINI Stéphanie

Questions diverses : Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h05

Fait en Mairie le 24 mars 2026,

La Maire,
Mme FOULONGNE Martine



Le secrétaire de séance,
M. CLERY Jean-Raymond